

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-11-156

**AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
AVENANTS N°1 ET 2 LIES A
LA MISSION DE MAITRISE
D'ŒUVRE POUR LE
RENOUVELLEMENT DES
RESEAUX D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT,
AFFERENTS A LA
REQUALIFICATION DE
L'AVENUE EUGENE
GAZEAU A SENLIS**

**SEANCE
DU 21 DECEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 31

votants : 40

**DATE DE CONVOCATION :
14 DECEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Pascale LOISELEUR**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt et un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé), Président de séance
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représentée par Madame BELGUERRAS
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 17 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président de séance précise que les travaux de l'Avenue Eugène Gazeau doivent débiter en Janvier 2019. Ces travaux comprendront la remise en état des réseaux d'eau potable et d'assainissement. L'étude liée à ces mêmes travaux a été confiée à un cabinet à même d'évaluer les contraintes techniques, économiques et financières. Différents avenants ont ainsi été demandés auprès du maître d'œuvre

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la mission de maîtrise d'œuvre notifiée à A7 Aménagement le 20 décembre 2016, relative à la requalification de l'Avenue Eugène Gazeau à Senlis, marché 2016/57,

Vu la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la Ville de Senlis relative au financement des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de Développement économique depuis le 1^{er} janvier 2017

Considérant que l'étude d'avant-projet a mis en évidence le mauvais état des réseaux d'eau potable et d'assainissement de l'avenue Eugène Gazeau,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées en même temps que les travaux de requalification de l'avenue Eugène Gazeau,

Considérant qu'il a été demandé au maître d'œuvre A7 Aménagement, missionné pour la requalification de l'avenue, d'intégrer dans sa mission les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 relatif pour le renouvellement du réseau d'eau potable d'un montant de 3 650,64 euros HT ainsi que l'avenant n°2 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'assainissement pour un montant de 7 437,80 euros HT ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer l'avenant n°1 et l'avenant n°2 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'Avenue Eugène Gazeau,

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **17 JAN. 2019**
Et de l'affichage le : **17 JAN. 2019**

Le Président

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le **17 JAN. 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER